



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Flordimex 480

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Régulateur de croissance pour les plantes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-4010
Téléfax: +43/732/6918-64010
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm
Welplaatweg 12
3197 KS Botlek Rotterdam
Téléphone: 010-4389832
Téléfax: 010-4722826
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	EyeDam.1 AcuteTox.4 AquaticChronic3	H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/99/45 :	Xn Xi	R20 - Nocif par inhalation. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

- | | | |
|--------------------|---|--|
| H318 | - | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H332 | - | Nocif par inhalation. |
| H412 | - | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| P261 | - | Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| P273 | - | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | - | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. |
| P304 + P340 | - | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305 + P351 + P338 | - | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | - | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P501 | - | Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

conformément au Règlement (CE) n° 45/1999

Pictogramme:



Xn

- | | | |
|--------|---|---|
| R20 | - | Nocif par inhalation. |
| R41 | - | Risque de lésions oculaires graves. |
| R52/53 | - | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| S 2 | - | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S13 | - | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| S20/21 | - | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

- S23 - Ne pas respirer les aérosols.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange d'une matière active et d'additifs
2-Chlorethylphosphonsäure 480 g/l

3.2. Mélanges

Composants:

Ethephon

No.-CAS: 16672-87-0
No.-EINECS / No. ELINCS: 240-718-3
No REACH:
Concentration: 39,5 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H312 + H332 - Nocif par contact cutané ou par inhalation.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Xn R20/21 - Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
C R34 - Provoque des brûlures.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2-Butoxyethanol

No.-CAS: 111-76-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 203-905-0
No REACH: 01-2119475108-36
Concentration: 0% - 5% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

EEC/67/548 :	Xn Xi	R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
--------------	----------	---

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Tout vêtement souillé par le produit doit être impérativement enlevé
Contact avec les yeux	:	Protéger l'oeil intact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Irritant pour la peau., lacrymation excessive, Erythème, Troubles gastriques/intestinaux
-----------	---	--

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement	:	Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.
------------	---	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, NOx, P2O5, COx), Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. (chapitre 8) Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter la formation d'aérosols. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C
: < 50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter momentanément un appareil respiratoire à filtre de type A (vapeurs de substances organiques dont le point d'ébullition est > 65°C) Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133) Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des mains | : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374., Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique., Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation., Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit., Caoutchouc fluoré, Viton (R), Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). |
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166, Protection facial |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection résistant à l'acide (selon la norme DIN EN 465) |
| Mesures d'hygiène | : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas inhaler l'aérosol. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |
| Mesures de protection | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entreposer séparément les vêtements de travail. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| État physique | : liquide |
| Forme | : Concentré soluble |
| Couleur | : incolore
jaunâtre |
| Odeur | : presque inodore |
| Point/intervalle de fusion | : > -10 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : env.100 °C |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'inflammation | : donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, | : donnée non disponible |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : 2,3E+03 Pa
à 20 °C

Densité : 1,2085 g/cm³
à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement miscible

pH : 1,8
à 10 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log POW = -1,05

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 4,5 mPa.s
à 20 °C

9.2. Autres informations

aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Décomposition thermique : > 180 °C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réaction exothermique avec les bases fortes.

10.4. Conditions à éviter



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Alkalis, Des métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg
Substance d'essai: (Ethephon)

DL50 rat
Dose: 470 mg/kg
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg
Substance d'essai: (Ethephon)

DL50 rat
Dose: 220 mg/kg
Substance d'essai: (solvant)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: 6,26 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: 2,2 mg/l
Substance d'essai: (solvant)

Irritation de la peau : Résultat: irritation légère
Substance d'essai: (solvant)

Irritation des yeux : Résultat: Irritation sévère des yeux
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.
Substance d'essai: (solvant)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

- Sensibilisation : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Substance d'essai: (solvant)
- Mutagénicité : pas d'effet mutagène
- Toxicité pour la reproduction : N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Toxicité pour le poisson : CL0 Danio rerio (poisson zèbre)
Dose: 90,4 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL0 Cyprinus carpio (Carpe)
Dose: 96,5 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL0 Salmo salar (Saumon atlantique)
Dose: 43,7 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL0 Leuciscus idus(Ide)
Dose: 90,1 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL0 Lebistes reticulatus (Guppy)
Dose: 153,8 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL50 Danio rerio (poisson zèbre)
Dose: > 90,4 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL50 Cyprinus carpio (Carpe)
Dose: 213,1 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)
- CL50 Salmo salar (Saumon atlantique)
Dose: 123,6 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 Leuciscus idus(Ide)

Dose: > 90,1 mg/l

Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 Lebistes reticulatus (Guppy)

Dose: 167,6 mg/l

Substance d'essai: (Ethephon)

CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Dose: 1.490 mg/l

Période d'essai: 96 h

Substance d'essai: (solvant)

CL50 Leuciscus idus(Ide)

Dose: 1.395 - 1.575 mg/l

Période d'essai: 48 h

Substance d'essai: (solvant)

Toxicité pour les daphnies : CE0 Daphnia magna
Dose: 50,8 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Daphnia magna

Dose: 71,1 mg/l

Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Daphnia magna

Dose: 1.815 mg/l

Période d'essai: 24 h

Substance d'essai: (solvant)

Toxicité pour les algues : CE0 Scenedesmus subspicatus
Dose: < 0,01 mg/l
Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

Dose: > 24,3 mg/l

Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Scenedesmus subspicatus

Dose: > 15 mg/l

Substance d'essai: (Ethephon)

CE50 Scenedesmus subspicatus



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

Dose: > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (solvant)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3265 Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.(Ethephon)

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

ADR/RID :
Classe : 8

IMDG :
Classe : 8

IATA-DGR :
Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Flordimex 480

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2012/12/20

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 2012/12/20

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Cette fiche de sécurité (FDS) a été conçue en transférant la FDS de notre fournisseur dans notre module SAP-EHS

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG J. Mayr St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm A. van den Ende Welplaatweg 12 3197 KS Botlek Rotterdam Belgique
Téléphone	:	+43/732/6918-4010	010-4389832
Téléfax	:	+43/732/6918-64010	010-4722826
Adresse e-mail	:	Johann.Mayr@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.